



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/53/877  
S/1999/332  
25 mars 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante-troisième session  
Point 64 de l'ordre du jour  
MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE  
– PRÉVENTION DE LA DÉSINTÉGRATION  
DES ÉTATS PAR LA VIOLENCE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante-quatrième année

Lettre datée du 24 mars 1999, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent du Bélarus  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Président de la République du Bélarus, M. A. G. Loukachenko, en date du 24 mars 1999, sur l'évolution de la situation concernant la Yougoslavie (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, au titre du point 64 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République  
du Bélarus auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) Alexandre SYCHOV

ANNEXE

Déclaration du Président de la République du Bélarus sur  
l'évolution de la situation concernant la Yougoslavie

La République du Bélarus juge très préoccupante la décision que les dirigeants de l'OTAN ont prise d'utiliser la force militaire contre la Yougoslavie souveraine. La volonté de recourir aux moyens les plus extrêmes et les plus nuisibles pour résoudre la crise montre que l'Alliance atlantique n'est pas disposée à épuiser tous les moyens d'un règlement pacifique du conflit intra-yougoslave, ce que la communauté internationale ne peut que condamner.

En feignant d'ignorer l'opinion de nombreux États et les efforts entrepris par les organisations internationales pour régler le problème du Kosovo par des moyens non violents, elle met à mal les normes juridiques communément admises et menace le fonctionnement de l'ensemble du système de sécurité internationale.

La République du Bélarus réaffirme qu'en utilisant la force militaire contre la République fédérale de Yougoslavie et faisant pénétrer des unités militaires étrangères dans son territoire contre le gré du Gouvernement yougoslave, l'Alliance atlantique commet un véritable acte d'agression et, en tant qu'agresseur, elle portera l'entière responsabilité de ses conséquences.

La République du Bélarus appuie pleinement la position de la Fédération de Russie sur le problème du Kosovo. Ce n'est qu'en se conformant scrupuleusement et inconditionnellement aux principes du respect de la souveraineté de la Yougoslavie, de son intégrité territoriale et du non-recours à la force que l'on pourra garantir une paix solide et durable dans cette région.

La République du Bélarus demande la convocation immédiate d'une réunion d'urgence du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et la condamnation internationale du recours à la force militaire à l'encontre d'un État souverain.

Le 24 mars 1999

-----